

.....Commune de Caunay (Deux-Sèvres).....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10****L'an deux mille vingt et un le dix-neuf octobre à 19 heures**

le Conseil Municipal de la commune de Caunay dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BAUDON, Maire

Présents MM: Christian BAUDON, Jean-Claude SICAULT, Albert ALLEAU, Céline VAIDYE, AnneMarie PETERS, Bertrand VINATIER-ROCHÉ, Franck LOUIS, Isabelle GIRARD, Christelle GIRAUD, Florence LOCHON -----
*Préfecture des Deux-Sèvres***Absents :** Benoît AUBOUIN**Secrétaire de séance** Florence LOCHON -----**27 OCT. 2021****Date convocation : 06/10/2021****Objet : Cession de l'ancienne décharge.**

M. le Maire rappelle qu'un particulier qui effectuait la collecte de tous types de déchets sur les ex cantons de Lezay, Sauzé-Vaussais et Chaunay (86) déversait tout cela sur un site privé dans les bois de Caunay depuis 1976.

Aucune déclaration communale ni préfectorale n'a autorisé cette exploitation du site.

Les SIVOM de Lezay et de Sauzé-Vaussais ont racheté chacun une moitié du terrain en 1984 pour faire évoluer ce site vers un centre de stockage d'inertes.

Toute exploitation a cessé en septembre 1986. Aucun des 2 SIVOM n'a fait de déclaration préfectorale de cessation d'activité.

Le SIVOM de Sauzé-Vaussais a réhabilité sa partie (nivellement, apport de terre et boisement) et l'a rétrocédé symboliquement à la commune de Caunay.

Le SIVOM de Lezay dissous au 31 décembre 1997 ni l'ex communauté de communes du lezayen n'ont rien fait de leur côté.

La communauté de communes possède donc à ce jour une ancienne décharge sur la commune de Caunay : parcelles A259 de 245 m² et A572 de 32 380 m² dont elle n'a aucun usage.

La communauté de communes a nettoyé et nivelé ce site en 2017 et le fauche encore tous les ans.

Le bureau communautaire propose de céder ce site à la commune de Caunay, les frais notariés étant à la charge de la communauté de Commune Mellois en Poitou. M. le Maire propose de boiser ce site qui est en bordure d'un chemin de randonnée et d'un site pédagogique d'exploitation des anciennes carrières de pierre meulière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la cession gratuite des terrains cadastrés A259 de 245m² et A572 de 32 380m² au profit de la commune et autorise M. le Maire à signer l'acte de cession**Pour copie conforme :****Fait en mairie le 19 octobre 2021****Le Maire****Christian BAUDON****Mairie de Caunay - 79190 - Caunay****Ouverture du secrétariat : lundi - mercredi - vendredi : 10 heures / 12 heures****Tél : 05.49.29.99.32 Courriel : mairie.caunay@free.fr**